BAROMETRE DES TPE

Le Baromètre de conjoncture des Très Petites Entreprises

4ème trimestre 2017 - N°68

Enquête trimestrielle réalisée par l'IFOP pour FIDUCIAL

Ce baromètre rend compte de l'enquête conduite par l'IFOP pour le compte de FIDUCIAL et réalisée par téléphone du 6 au 22 novembre 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 1 001 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés.

GRANDES LIGNES

Tout a changé, rien n'a changé

Six mois après son élection, le charme d'Emmanuel Macron opère toujours auprès d'une majorité de patrons de TPE. Son discours déterminé, sa méthode volontariste plaisent, comme ses premières réformes ou promesses de réformes. Pour plus des deux tiers d'entre eux, elles confirment ses engagements électoraux, ce dont, il faut en convenir, nous avions un peu perdu l'habitude.

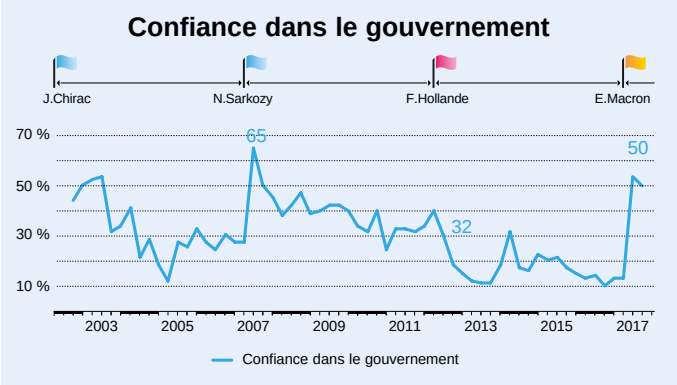

Base : 1 001 TPE

Les partis d'hier ont d'ailleurs sombré, victimes du « dégagisme ». Ce ne sont pas les codes politiques qui ont muté avec l'émergence de nouvelles têtes. C'est la société fatiguée des rengaines illusoires qui a voulu balayer une classe politique clientéliste ; une classe politique qui en dépit de déficits récurrents et de prélèvements obligatoires asphyxiants a échoué sur tous les plans : chômage, pauvreté, industrie, éducation…

Les Français cherchaient un autre logiciel. Emmanuel Macron l'a compris avant tous ses compétiteurs. Si sa victoire électorale doit autant à la cécité du vieil ordre établi qu'au talent du jeune candidat qu'il était, il a depuis exercé le pouvoir avec les mêmes ressorts que ceux qui l'y ont conduit. Il a ainsi su redonner une aura à la fonction présidentielle et redorer l'image de la France à l'étranger. Il a engrangé puis véhiculé de la confiance, un fondement primordial en économie. Il a ensuite résisté aux idéologies et dogmatismes syndicaux à l'occasion des ordonnances « travail ».

La politique aurait-elle donc retrouvé ses lettres de noblesse ? En aurions-nous fini avec la politique réactive, celle qui subit les évènements et se cantonne à en gérer les conséquences ? Serions-nous désormais entrés dans l'ère de l'anticipation, où la politique oriente les choix stratégiques de la société, trace son futur ? Ce serait beau si la réalité était telle. Mais, finalement il n'y a guère eu qu'une seule réforme en un semestre : les ordonnances réformant le code du travail. Et encore les avis sont partagés sur l'ampleur des bénéfices qu'il faut en attendre. Des lignes ont peut-être bougé, mais qu'est-ce qui a profondément changé dans le quotidien des petites entreprises ?

D'aucuns évoqueront également la réforme de l'ISF et la mise en place du PFU (prélèvement forfaitaire unifié, une « flat tax » de 30 % sur les revenus du capital), deux mesures qui ont vocation à drainer l'épargne des Français vers les entreprises. D'autres citeront la fusion du RSI avec le régime général de sécurité sociale. Mais est-ce que ceci a profondément changé le quotidien des petites entreprises ?

Certes, tout est question d'équilibre et aller trop vite peut s'avérer contre-performant. Evidemment, les résultats d'une réforme ne peuvent parfois se mesurer que plusieurs années plus tard. Cependant, aujourd'hui, les grands chantiers n'ont pas encore été ouverts : réduction massive des déficits, réduction drastique de la dette, redressement du commerce extérieur… Le plus difficile a encore été reporté ! Attention aux beaux discours, aux belles promesses, car la désillusion peut être plus forte que les espoirs qu'ils ont fait naître. Les classes moyennes auxquelles appartiennent la plupart des patrons de TPE semblent les sacrifiées de ce début de mandat et il faudra rapidement bien plus que des espérances pour consolider la confiance acquise.

Les principales caractéristiques des TPE françaises (0 à 19 salariés)

Poids économique : 27 % de la richesse produite par toutes les entreprises françaises
Nombre : 2 500 000 (hors agriculteurs et hors auto-entrepreneurs) - 62 % sans effectif salarié,
- 20 % de 1 à 2 salariés,
- 15 % de 3 à 9 salariés

Emplois : 6 800 000 (dont 4 400 000 salariés), soit 38 % des emplois du secteur concurrentiel

Le verre à moitié plein

Sous la mandature du Président Hollande, la très grande majorité des patrons de TPE avait le blues. Depuis l'élection du Président Macron, le moral d'une partie d'entre eux s'est amélioré. Les opinions sont aujourd'hui moins unanimes, plus partagées, mais aussi plus positives.

Réforme du travail bien accueillie

Les cinq ordonnances réformant le droit du travail sont appréciées des patrons de TPE, bien qu'elles ne leur soient qu'imparfaitement connues. Ils estiment que cette réforme va dans le bon sens. Néanmoins, ils sont partagés sur deux points. Une moitié considère que la réforme est bien équilibrée en termes de bénéfices, tantôt au profit des salariés, tantôt à celui des patrons, quand l'autre moitié la juge déséquilibrée. De même, une moitié pense qu'elle renforcera le dialogue social dans l'entreprise, l'autre non.

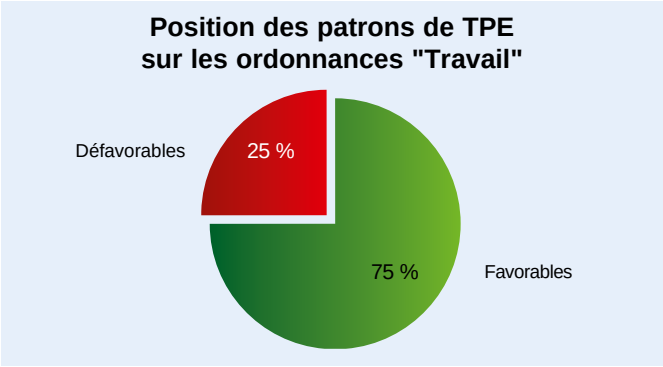

Base : 435 TPE connaissant au moins partiellement les ordonnances

Alors, quel sera l'impact réel de ces cinq ordonnances sur l'emploi ? A priori, il semblerait positif, car plus d'un patron de TPE sur deux estime que la réforme incitera à embaucher, d'ailleurs plus les grandes que les petites entreprises. 48 % déclarent qu'ils embaucheront plus facilement si leur carnet de commandes le leur permet, sans que l'on sache si ce sont les ordonnances ou l'évolution du carnet de commandes qui prédomine dans la réponse.

Quelques mesures ressortent en faveur de la création d'emplois, comme la possibilité dans les TPE sans représentant élu du personnel de négocier directement avec les salariés sur l'organisation, le temps de travail et la rémunération (un sujet pourtant délicat dans la pratique). Ils jugent aussi intéressants l'extension du CDI de chantier à l'ensemble des secteurs d'activité et l'adaptation de la réglementation encadrant le CDD aux spécificités de chaque branche (deux thèmes qui nécessitent que les branches s'en emparent). Quant aux mesures relatives au licenciement (la non remise en cause du fond pour vice de forme et le plafonnement des indemnités prud'homales), elles apparaissent moins déterminantes.

RSI ou l'effet communication

La communication, ça paie, car les mesures gouvernementales relatives au RSI semblent bien acceptées. Le RSI va fusionner avec le régime général de sécurité sociale, avec toutefois une gouvernance propre aux indépendants. Une forte majorité en attend une amélioration de la collecte des cotisations et surtout de la protection sociale (ce qui ne peut se faire sans une augmentation des cotisations). Ils sont également intéressés par la possibilité de demander des délais de paiement et par la mise en place d'un système d'ajustement des acomptes de cotisations par mois ou par trimestre. En revanche, le paiement des cotisations par carte bancaire ne changerait rien pour plus des deux tiers des travailleurs non salariés.

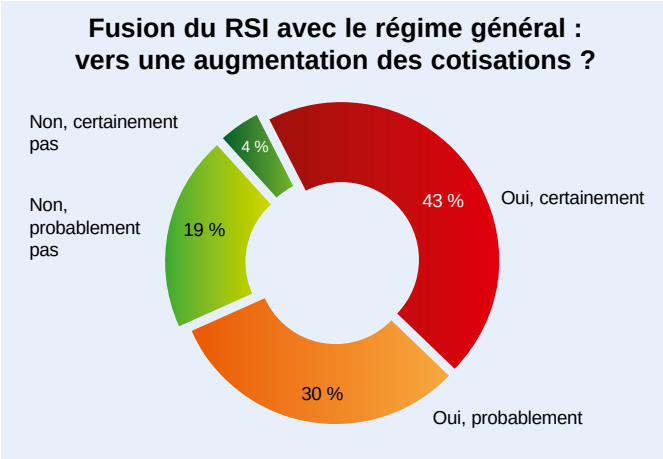

Base : 351 TPE NSP : 4 %

ISF, une réforme incomprise

Un petit tiers des patrons de TPE estime que la réforme de l'ISF est pertinente. Les autres auraient préféré soit son maintien, soit sa disparition totale ; en fait deux positions radicalement opposées.

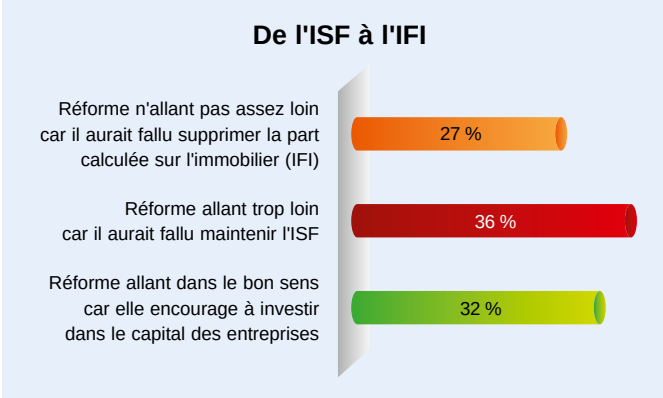

Base : 496 TPE NSP : 5 %

En revanche, les chefs d'entreprise saluent massivement, plus sur le principe que sur les délais, les revalorisations de l'allocation adulte handicapé et du minimum vieillesse en 2018. Ils sont aussi globalement satisfaits de la loi sur la moralisation de la vie publique (65 %). Ils sont plus divisés sur la levée de l'état d'urgence à l'automne, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers et la baisse des allocations logement. À l'inverse, la suppression des cotisations chômage et maladie payées par les salariés compensée par la hausse de la CSG déplaît à une forte majorité de dirigeants de TPE.

Vers la fin du gasoil ?

59 % des TPE utilisent un véhicule pour les besoins de leur activité, 10 % deux véhicules et 5 % plus de deux. Trois entreprises sur quatre sont équipées au moins d'une voiture ou d'une moto, 41 % au moins d'une fourgonnette ou d'un véhicule utilitaire, 14 % au moins d'un camion. 10 % ont recours à d'autres types de véhicules.

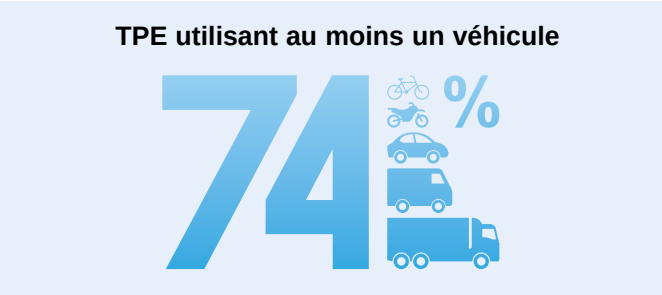

Base : 1 001 TPE

Ces moyens de locomotion sont acquis par prêt bancaire (38 %), par leasing (26 %) ou par autofinancement (27 %). Presque la moitié de ces véhicules parcourent au moins 15 000 kilomètres par an. Le gasoil est donc le carburant privilégié par les chefs d'entreprise. Par rapport à l'an dernier, la consommation d'énergie ou de carburant a augmenté et diminué pour un nombre d'entreprises sensiblement égal (environ 20 % dans chaque situation).

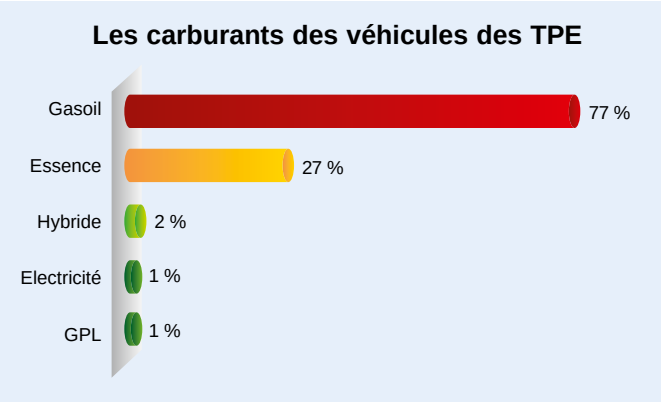

Base : 738 TPE utilisant un ou plusieurs véhicules

Le gouvernement Philippe a annoncé un alignement de la fiscalité du gasoil sur l'essence. 63 % des patrons de TPE anticipent une augmentation de leur facture énergétique. Un peu plus d'un dirigeant sur deux pourrait modifier ses critères d'achat lors d'une prochaine acquisition d'un véhicule pour son entreprise. Cependant, cette mesure n'inciterait qu'un tiers des propriétaires d'un véhicule au gasoil à accélérer un investissement à court ou moyen terme.

D'auto-entrepreneur à micro-entrepreneur

L'auto-entrepreneur est mort, vive le micro-entrepreneur. En doublant les seuils, le président Macron semble avoir intéressé 41 % des entreprises relevant des BIC (bénéfices industriels et commerciaux) et 26 % de celles relevant des BNC (bénéfices non commerciaux) d'opter pour une imposition sur la base d'un résultat forfaitaire sans avoir à tenir de comptabilité et pour le calcul des cotisations sociales en fonction du chiffre d'affaires réalisé.

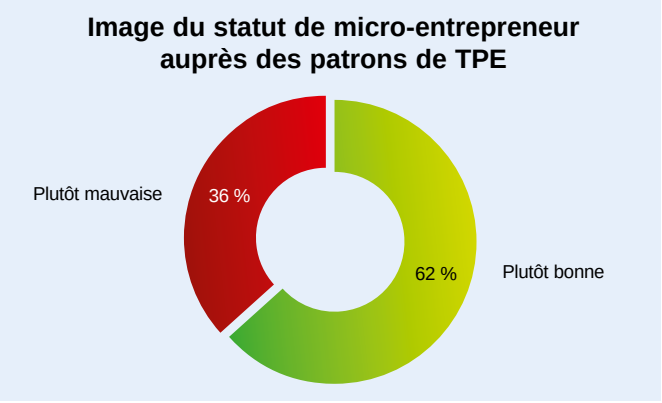

Base : 496 TPE

NSP : 2 %

Si cette option peut s'avérer attirante de prime abord, elle conduit souvent à payer plus d'impôts et de cotisations sociales. Elle empêche également d'avoir une bonne vision de l'administration et de la gestion de l'entreprise. Enfin, elle jouit d'une mauvaise image auprès des partenaires financiers et commerciaux. Ce n'est peut-être pas un service rendu aux professionnels qui retiendront ce statut.

Apprentissage et formation, Un levier contre le chômage

En octobre, le président de la République a annoncé trois nouvelles réformes sociales pour 2019 : l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance chômage. C'est d'ailleurs l'ordre de priorité que les chefs d'entreprise accordent à ces sujets pour lutter avec efficacité contre le fléau du chômage. Néanmoins, ils ne s'attendent pas à une mise en œuvre aisée par le nouvel exécutif. Ils doivent probablement craindre un enlisement, car ce n'est pas la première fois que ces thèmes reviennent sur le tapis.

Concernant l'apprentissage, les patrons de TPE plébiscitent la généralisation de l'alternance dans les lycées professionnels, la « fusion » du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation (pour ne plus avoir qu'un seul contrat sans borne d'âge) et la création d'une aide unique en fonction de la taille de l'entreprise et du niveau de qualification de l'apprenti. Ils veulent également renforcer le rôle des branches professionnelles et des entreprises dans l'élaboration des enseignements.

Concernant la formation professionnelle, ils approuvent largement (85 %) l'investissement dans les formations à destination des populations les plus éloignées dans l'emploi et la labellisation des organismes de formation, en les obligeant notamment à rendre publics leurs résultats

Réformer l'assurance chômage

Sept à neuf chefs d'entreprise sur dix militent pour un durcissement des conditions d'octroi de l'assurance chômage. Ils souhaitent un renforcement du contrôle des chômeurs afin de s'assurer qu'ils recherchent activement un emploi. Ils réclament aussi une plus forte dégressivité de l'assurance-chômage dans le temps. Ils demandent aussi la suppression de l'assurance-chômage en cas de refus de deux offres « raisonnables » en termes de qualification, de secteur d'activité et de périmètre.

D'un autre côté, les patrons de TPE apprécieraient une extension du bénéfice de l'assurance-chômage aux travailleurs indépendants (ce qui aurait nécessairement un coût, mais ce qui pourrait être une mesure efficace pour dynamiser la prise de risque). Une majorité est également ouverte à élargir le bénéfice de cette allocation aux salariés démissionnaires à raison d'une fois tous les 5 ans. Enfin, six sur dix approuveraient le dessaisissement des partenaires sociaux dans la gestion de l'assurance-chômage au profit de l'Etat.

Moral : le rebond confirmé

Depuis 2002 que le Baromètre des TPE mesure la confiance des patrons de TPE dans le climat général des affaires en France, les optimistes ne l'avaient emporté sur les pessimistes qu'à trois reprises : en juillet 2002, en juillet 2007 et en juillet 2017, à chaque fois juste après l'élection présidentielle. Mais jamais par le passé, jusqu'à ce mois de novembre 2017, ce résultat n'avait été reproduit lors de l'enquête suivante. Malgré un léger recul, le même constat est également confirmé au sujet de l'optimisme des dirigeants dans leur propre activité.

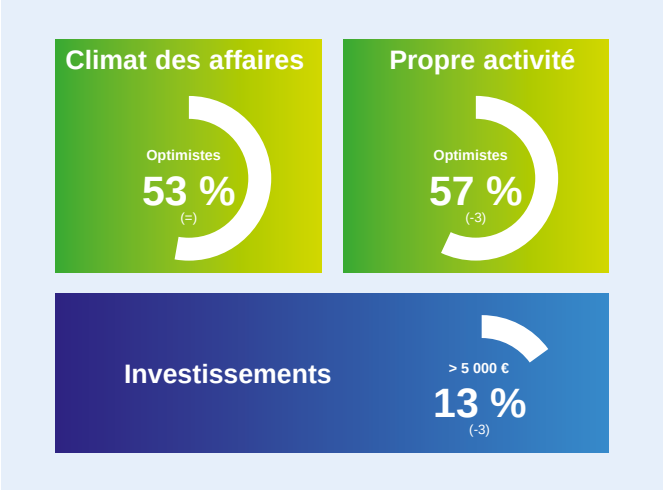

Base : 1 001 TPE

Des indicateurs financiers en stagnation

Le moral actuel des patrons de TPE semble plus reposer sur des espérances que sur la réalité objective de leurs indicateurs financiers. Si ceux-ci avaient enregistré un net rebond en juillet 2017, ils n'ont pas poursuivi leur redressement au troisième trimestre. Au contraire, on constate un léger ralentissement.

L'indice de situation financière* fléchit de 6 points pour s'établir à -9. Dans le même temps, le nombre d'entreprises en position de trésorerie excédentaire cède également 7 points, qui viennent grossir le rang de celles dont la trésorerie est à l'équilibre, un peu plus d'une sur deux. Les entreprises dans le rouge demeurent stables (20 %, +1 point). Les investissements ont également connu un léger tassement, tant en nombre d'entreprises (-3 points), qu'en montant (-8 points).

Emploi, c'est mieux

Tirée par la période estivale, la création d'emplois, nette de remplacements et de suppressions de postes, s'établit à +2. Elle profite surtout d'un bon niveau de création pure de postes, mais aussi d'un léger reflux des suppressions de postes. Au regard des données historiques, la proportion d'embauches en CDI apparaît également plutôt élevée pour un 3e trimestre. C'est un signe de la confiance qui anime en ce moment une majorité de chefs d'entreprise.

Une entreprise sur deux qui a embauché au moins une personne au cours des trois derniers mois a rencontré des difficultés à trouver le ou les bons candidats, et plus spécialement des postulants compétents et motivés. Un quart des TPE ayant recruté a dû chercher pendant plusieurs mois un candidat répondant aux critères requis. Le temps de travail et la rémunération proposés par les TPE ne semblent constituer que rarement un obstacle. Le bouche à oreille a permis de pourvoir un emploi sur deux, loin devant les annonces internet ou Pôle Emploi.

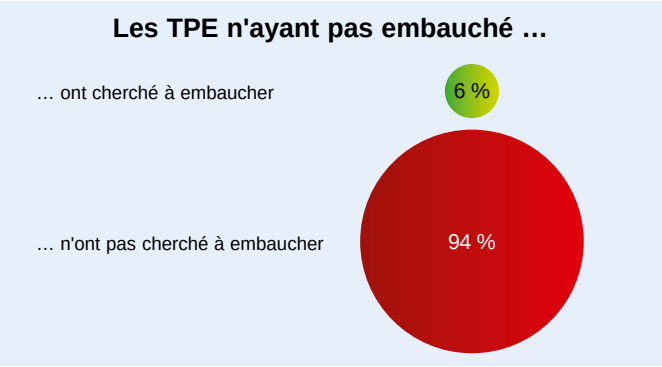

Base : 613 TPE

La mauvaise surprise de ce baromètre est venue d'ailleurs. La réserve d'emplois dans les TPE est probablement moins importante que ne le laisse croire le discours ambiant. En effet, 94 % des entreprises qui n'ont pas embauché ne cherchaient pas à embaucher. Logique, direz-vous, il n'y a de quête sans besoin. Pour autant, on entend tous les jours des entrepreneurs se plaindre de ne pas trouver de candidats. On pouvait légitimement croire qu'ils étaient plus nombreux.

* *indice de situation financière : pourcentage d'entreprises ayant enregistré une amélioration de leur situation financière comparé au pourcentage de celles en ayant constaté une dégradation.*

FIDUCIAL

Retrouvez les résultats complets du Baromètre des TPE / FIDUCIAL-IFOP sur le site www.fiducial.fr
Pour nous contacter : contact.barometre@fiducial.fr

Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 LA DÉFENSE CEDEX - Tél. 01 47 78 13 36 - www.fiducial.fr

FIDUCIAL - Direction de la Communication - Imprimé par Veoprint - 08/2017

FIDUCIAL est une firme française de dimension mondiale à travers ses filiales européennes ou américaines et son réseau FIDUCIAL International. Elle emploie 11 000 personnes en Europe, au service de ses 275 000 clients.

Forte d'une expertise construite autour de ses neuf métiers, **le droit, le chiffre, la banque et le conseil financier, l'informatique et la technologie, la sécurité, l'immobilier et le monde du bureau**, FIDUCIAL propose un service global aux très petites entreprises (artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales et prestataires de services).